



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) Prestations de formation professionnelle

Organisme de Formation

AC Formation, sis 16B Les jardins de Houelbourg, Jarry, 97122 Baie-Mahault

déclaré sous le n°01973538797 auprès du préfet de région de Guadeloupe

Email : sstacformation@gmail.com – Tél : 07 84 64 26 27

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation proposées par AC FORMATION.

Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV.

Article 2 – Documents contractuels

Les relations contractuelles sont régies par :

- le devis ou la convention de formation
- les présentes CGV
- le programme de formation

En cas de contradiction, la convention prévaut.

Article 3 – Inscription et validation

L'inscription est considérée comme définitive à réception :

- du devis ou de la convention signée
- et/ou du bon de commande

AC FORMATION se réserve le droit de refuser une inscription en cas de dossier incomplet.

Article 4 – Tarifs et modalités de paiement

Les prix sont exprimés en euros.

Sauf disposition contraire :

- règlement à réception de facture
- ou selon échéancier précisé dans la convention

Tout retard de paiement pourra entraîner :

- pénalités de retard
- suspension des prestations

AC FORMATION

sstacformation@gmail.com - 07.84.64.26.27

16B Les Jardins de Houelbourg - ZI Jarry - 97122 Baie Mahault

N° Forprev : UCZ32387 - Siret : 515 280 337 00038

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 01 97 35387 97 auprès du préfet de région de Guadeloupe

Article 5 – Prise en charge par un financeur

En cas de financement par un organisme tiers (OPCO, CPF...) :

- le client doit effectuer les démarches nécessaires
- fournir les justificatifs de prise en charge

En cas de refus ou de prise en charge partielle :

le client reste redevable du montant total.

Article 6 – Déroulement des formations

Les formations sont réalisées conformément :

- aux programmes définis
- aux référentiels en vigueur (notamment INRS pour SST/PRAP)

AC FORMATION s'engage à :

- mettre en œuvre les moyens pédagogiques adaptés
- assurer la compétence du formateur
- respecter les objectifs pédagogiques

Article 7 – Obligations des parties

Obligations de l'organisme :

- assurer la formation conformément au programme
- fournir les supports pédagogiques
- évaluer les acquis
- délivrer les attestations

Obligations du client :

- garantir la présence des participants
- respecter les horaires
- assurer les conditions matérielles en cas d'intra

Article 8 – Suivi pédagogique et qualité

Dans le cadre de sa démarche qualité :

AC FORMATION met en œuvre :

- feuilles d'émargement
- évaluations des acquis
- questionnaires de satisfaction
- suivi des réclamations
- amélioration continue des prestations

Article 9 – Accessibilité

Les formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap. Le client doit signaler en amont toute situation nécessitant une adaptation. Un référent handicap peut être désigné sur demande

Article 10 – Annulation, report et abandon

En cas d'annulation d'une prestation transmise au plus tard *21 jours* avant la date de début de la prestation planifiée initialement, aucune facture d'indemnité pour cause d'annulation ne sera transmise au « client ».

En cas d'annulation par l'entreprise ou le participant, les conditions suivantes s'appliquent :

- Annulation plus de *5 jours* avant la formation : frais de *30%* du coût total
- Annulation moins de *5 jours* avant la formation : frais de *50%* du coût total
- Annulation le jour même : frais de *80%* du coût total

Ces frais sont destinés à couvrir les coûts engagés pour la préparation, l'organisation et la mobilisation des moyens pédagogiques et humains.

AC FORMATION se réserve le droit d'annuler ou reporter une formation en cas :

- de force majeure ou d'effectif insuffisant

Une solution alternative sera proposée.

En cas d'abandon en cours de formation, la prestation sera facturée au prorata du temps réalisé, auquel pourront s'ajouter les frais engagés et non récupérables.

Article 11 – Réclamations

Toute réclamation peut être adressée à : sstacformation@gmail.com

Elle sera traitée dans un délai maximum de 15 jours dans une logique d'amélioration continue.

Article 12 – Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques sont protégés.

Toute reproduction, diffusion ou exploitation sans autorisation est interdite.

Article 13 – Données personnelles

Les données collectées sont utilisées dans le cadre de la formation.

Conformément à la réglementation, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression

Article 14 – Responsabilité

AC FORMATION est tenue à une obligation de moyens. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas d'absence du participant et/ou de mauvaise utilisation des compétences acquises

Article 15 – Litiges

En cas de litige :

- une solution amiable sera recherchée
- à défaut, compétence du tribunal du siège de l'organisme

Article 16 – Acceptation

Les présentes CGV sont acceptées dès signature du devis ou de la convention.

AC FORMATION

sstacformation@gmail.com - 07.84.64.26.27

16B Les Jardins de Houelbourg - ZI Jarry - 97122 Baie Mahault

N° Forprev : UCZ32387 - Siret : 515 280 337 00038

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 01 97 35387 97 auprès du préfet de région de Guadeloupe